

N° 1301 - JUIN 2023

## CIMETIÈRES DE VIROINVAL - SÉPULTURES À RENOUVELER OU EN DÉFAUT D'ENTRETIEN

Nous vous informons que les sépultures reprises ci-dessous arrivent à expiration au cours de l'année 2023-2024 ou sont en défaut d'entretien.

De ce fait, elles feront l'objet d'un affichage d'un an à partir du 01 novembre 2023, au terme duquel une décision pour la désaffectation ou la conservation de la sépulture sera prise en concertation avec le SPW – Cellule de la Gestion du Patrimoine Funéraire de Namur.



**SOUTENONS NOS COMMERCES LOCAUX !**

### Vierves

97AB PIRAUX Honoré (+1915) – PIRAUX Aurélie  
– GILLAIN Rosalie (+1917)  
229 RAMU Hubert (+1943) – POSTY Marie (+1936)  
230 POSTY Anna (+1965)  
233 CONSTANT Emile (+1939)  
236 GEORGES Joseph (+1941)  
264AB MIGNON - LUCAS  
266 BATAILLE Justin – MASSON Marie  
267 DUBUC – MASSON  
274 BATAILLE Alfred – BATAILLE Honoré  
339 BOUKO félicien (+1968) – THIRY Rosa (+1961)  
396 GERAIN Maria (+1969)  
397 DEMARET Charles (+1970)  
398 HALLET Albert (+1973)  
399 DEGEYE Julien (+1961)  
400 VAN DE VOORDE Maurice (+2001)  
99 CHANSON Materne – MAISTRIAUX Pélagie  
121 DELPORTE Edouard (+1918) – GILLAIN Angélique (+1929)  
290 POSTY Marguerite (+1990) – MAISTRIAUX Maria (+1988)

Nous vous informons, également, que les sépultures « champs communs » ne sont pas renouvelables et seront affichées à titre indicatif. Elles feront donc l'objet d'une désaffectation après le délai légal d'affichage.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter le service affaires générales – Mme MAGAIN – 060/31.01.76 ou par Email [caroline.magain@viroinval.be](mailto:caroline.magain@viroinval.be).

### AGENDA

#### Marche ADEPS le dimanche 25 juin 2023 à Olloy-sur-Viroin.

De 8 à 18 heures. Parcours de 5 - 10 - 15 - 20 km

Où? Centre Européen Louis Delobbe asbl - Rue Saint Eloi 27 à 5670 Olloy.

Renseignements: 0478/52 44 01 - [celdolloy@gmail.com](mailto:celdolloy@gmail.com)

#### AVIS - ENQUETE PUBLIQUE – DU 06/06/2023 AU 06/07/2023 - MODIFICATION DE VOIRIE - DOURBES – RÉTRÉCISSEMENT DU CHEMIN N° 5 (RUE DE FAGNOLLE) POUR RÉGULARISATION D'UNE TERRASSE SITUÉE SUR LE DOMAINE PUBLIC.

Le Collège Communal porte à connaissance du public que l'enquête publique relative au dossier mentionné en référence est ouverte. Ce dossier est consultable à l'Administration Communale de Viroinval, Service «Cadre de Vie», uniquement sur RDV via le numéro de téléphone : 060 31 00 44

Les intéressés qui ont des observations à formuler peuvent les introduire auprès du Collège communale durant les délais jusqu'à clôture de l'enquête.

**RAMASSAGE DES PMC SUR TOUTE L'ENTITÉ:  
LE 19 JUIN ET LE 03 JUILLET**

**RAMASSAGE DES PAPIERS CARTONS SUR TOUTE L'ENTITÉ  
LE 26 JUIN**

N° 1301 - JUIN 2023

## L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE VIROINVAL RECRUTE UN(E) OUVRIER (M/F) POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS BALISÉS PÉDESTRES ET VTT À TEMPS PLEIN SOUS CONTRAT APE ET CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT.



SOUTENONS NOS COMMERCE LOCAUX !

### DESCRIPTION DE LA FONCTION

Amoureux de la randonnée et de la nature, l'ouvrier « sentiers balisés » travaille en plein air par tous les temps et toutes les saisons. Les activités sont saisonnières, liées aux cycles de la nature et aux types de travaux à effectuer. Une bonne santé et une endurance physique sont nécessaires.

L'ouvrier « sentiers balisés » est mis à disposition de l'asbl ICARE chargée de la création, de l'équipement et de l'entretien des circuits de promenades pédestres et VTT par la commune de Viroinval. Il est mis sous l'autorité du responsable de cette asbl.

### CONTRAT

Sous régime contractuel, niveau D2 à temps plein et répondant aux conditions d'aide à l'Emploi APE.

Régime de travail : Temps plein — 38 heures semaine

Type de contrat : Contrat à durée indéterminée (CDI)

Salaire fixé selon l'échelle barémique : D2. Les conditions détaillées peuvent être obtenues auprès du service Ressources Humaines et Jeunesse au

060/31 00 21 ou [morine.colin@viroinval.be](mailto:morine.colin@viroinval.be).

### CANDIDATURES

Les candidatures doivent être adressées, par pli recommandé ou par remise contre réception, au Service Ressources Humaines de l'Administration communale, Parc Communal n°1, 5670 NISMES, ou introduites, par mail, à l'adresse [morine.colin@viroinval.be](mailto:morine.colin@viroinval.be) pour le 08 juin 2023.

Elles seront accompagnées obligatoirement, sous peine d'irrecevabilité :

- D'une lettre de motivation ;
- D'un curriculum vitae ;
- D'un extrait de casier judiciaire modèle 595 datant de moins de 3 mois (document original -pas de copie ;
- D'une copie de la carte d'identité ;
- D'une copie du permis de conduire catégorie B (recto/verso) ;
- D'une copie du diplôme
- Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le service du personnel au 060/310021.

Consultez l'offre complète sur [www.viroinval.be](http://www.viroinval.be)

## VENTE D'HERBE SUR PIED CROISSANT 2023 (1ÈRE COUPE + REGAIN) JUSQU'AU 30/09/2023 -TERRAIN SITUÉ À CÔTÉ DU TERRAIN DE FOOTBALL DE TREIGNES ET CADASTRÉ SON B 122 B (PIE) (+/- 0,17 HA)

Les soumissions seront envoyées par pli recommandé à la poste, à Monsieur le Bourgmestre de la Commune de VIROINVAL pour le 15 juin 2023 à 12H au plus tard avec la mention sur l'enveloppe « **Vente d'herbe sur pied 2023** » ou déposées de la main à la main, avant l'ouverture de la séance d'adjudication au service Finances et Régie (1er Etage du Centre Administratif à NISMES).

En cas d'offre égale, il sera procédé au tirage au sort à la même séance.

Le paiement se fera avant l'enlèvement de la première récolte sur présentation d'une facture.

Il sera interdit d'enlever la première récolte en cas de non-paiement.

### AVIS DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE (RAPPEL)

Nous vous informons que les services administratifs de l'Administration Communale de Viroinval seront exceptionnellement fermés le vendredi 09 juin 2023 toute la journée.

Nos agents seront en formation.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Retrouvez toute l'actualité communale sur le [www.viroinval.be](http://www.viroinval.be) et sur la page Facebook «Viroinval Infos»